Déclaration liminaire Solidaires Finances Publiques Comité Technique Local du 28 juin 2022

Monsieur le Président,

Le Comité Technique Local (CTL) se réunit ce jour avec à l'ordre du jour plusieurs sujets d'envergure.
Outre les points qui n'ont pu être traités lors du précédent CTL pour cause de durée d'instance trop limitée sur la demi-journée, le budget et le bilan télétravail de l'année 2021 seront évoqués.

Solidaires Finances Publiques souhaite dans sa déclaration liminaire aborder la question du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité ». En effet, contre l'avis unanime des agent(e)s, des élu(e)s et des usagers, cette arme de destruction massive de nos missions et réseau a été mise en place à « marche forcée » dans le département de l'Aude depuis le 1er janvier 2021.
Et nous apprenons par ailleurs que madame Isabelle Roux-Trescases, qui la pilotait depuis octobre 2019, a été nommée le 6 mai 2022 Directrice Départementale des Finances Publiques de Seine-et-Marne à compter du 1er juin 2022.
Elle ne sera pas remplacée à son poste actuel puisque sa mission prend fin.

Il peut donc, à ce stade, être dressé un bilan dans l'Aude :
- création du Service de Gestion Comptable (SGC) de Carcassonne au 1er janvier 2021 avec antenne prétendument « pérenne » à Castelnaudary ;
- création du SGC de Limoux au 1er septembre 2021 avec antenne prétendument « pérenne » à Quillan ;
- création du SGC de Narbonne au 1er janvier 2022 avec antenne prétendument « pérenne » à Lézignan-Corbières ;
- création de l'antenne prétendument « pérenne » du Service des Impôts des Entreprises (SIE) de Limoux au 1er janvier 2022, rattachée au SIE de Carcassonne.

Autres effets collatéraux de cette forfaiture, la mise en œuvre du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) de l'Aude en septembre 2021 (avec antenne prétendument « pérenne » à Narbonne) et du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de l'Aude (SPFE) en juin 2021 avec une antenne là aussi prétendument « pérenne » à Narbonne.
Bien entendu, aucun moyen humain supplémentaire ne sera alloué à ces structures leur permettant de mener à bien leurs missions de service public, le but ultime n'étant pas de permettre la satisfaction des usagers mais de détruire des missions et des emplois aux Finances Publiques.

Qu'on en juge par le résultat de ce jeu de massacre : fermeture des trésoreries de Bram, Cuxac-Cabardès et Peyriac-Minervois en 2021, de Leucate et Durban-Corbières en 2022.

Toutefois, grâce à la mobilisation des élu(e)s, usagers et agent(e)s des Finances Publiques, des « antennes » ont été sauvegardées à Castelnaudary, Lézignan-Corbières et Quillan et la Paierie départementale maintenue.
Certes, il ne s'agit que « d'antennes » dont le caractère « pérenne » n'est cru que par les naïfs et les simples d'esprit : néanmoins, en cas de survenance prochaine de gouvernant(e)s moins préoccupé(e)s par la destruction du service public dans ce pays, de celui des Finances Publiques, mais aussi de la santé, de l'Éducation, du logement, de l'emploi, etc., il sera possible de récréer sur ces sites des Centres des Finances Publiques à part entière, avec restauration de leurs pleines compétences comme précédemment.

Pour justifier de ce saccage en bande organisée, vous nous avez raconté les fables habituelles consistant à « rendre un meilleur service à l'usager », « à renforcer la proximité », « moderniser l'action publique », etc.
Balivernes et mensonges proférés par des propagandistes patenté(e)s et stipendié(e)s (grassement) pour ce faire !
Plus d'un an après ces mesures, quelle est donc la «satisfaction » des usagers sur cette nouvelle organisation ?
En particulier des collectivités territoriales puisque ce sont elles les premières impactées par ce soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité ».
Un questionnaire a été envoyé aux communes et organismes intercommunaux intitulé « enquête de satisfaction des ordonnateurs bénéficiant des prestations de CDL décliné au niveau national, régional et local » pour le second semestre 2021.
Dans l'Aude, seulement 67 réponses, ce qui semble constituer un bien faible ratio, et aucune commune dont la population est supérieure à 5 000 habitants : toutefois, l'analyse des remontées de ces collectivités est révélatrice.

Ainsi, l'indice dénommé « niveau de satisfaction générale sur la nouvelle organisation de la DGFIP au profit des collectivités locales » s'élève pour ces 67 collectivités à seulement 3,37 sur 5, près de 25 % des collectivités qui ont répondu ayant évalué ces « nouvelles prestations » comme inférieures à 2 sur 5… soit des chiffres très inférieurs à ce que le département de l'Aude constatait avant la mise en place de ces mesures toxiques.
Un seul organisme de coopération intercommunale a jugé utile de répondre à cette enquête, pour donner le score médiocre de 2 sur 5 (soit 8 sur 20).
À titre de comparaison, en 2020, le niveau de satisfaction en termes de qualité des prestations d'analyses financières et fiscales et d'expertises diverses rendues par les Finances Publiques dans le département s'élevait pour les collectivités locales à 4,90 sur 5 (soit 19,60 sur 20) et 4,71 sur 5 en 2021 (soit 18,84 sur 20).

Quant aux commentaires laissés par celles et ceux qui l'ont souhaité, nous les reproduisons in-extenso, aucun propos positif n'ayant été retracé…

- *« Je souhaiterais que le service soit davantage joignable par téléphone. Je remercie le service pour que nous puissions avoir le détail des taxes d'aménagement comme auparavant. »*
- *« Savoir exactement à quel interlocuteur s'adresser et ne pas changer tous les 15 jours. »*
- *« Améliorer le délai d'encaissement des chèques et l'envoi des titres de recettes. Les administrés se plaignent également de cela. »*
- *« La proximité!!!!!! »* (avec pas moins de 6 points d'exclamation)
- « *Garder le même personnel au niveau du SGC, garder les centres de proximité (anciennes trésoreries), prioriser la proximité avec les collectivités, les élus et les usagers. Retrouver un conseiller aux décideurs locaux, le nôtre n'étant plus là. Nous aurons besoin de son aide pour la confection des budgets. »*
- *« D'une manière générale, appliquer les dernières directives du 1er ministre qui préconise un service public de proximité et donc il n'était pas nécessaire de transférer la trésorerie à Limoux. »*
- *« Répondre au téléphone pour les diverses sollicitations comptables et aux courriels. »*
- *« Maintenir en place le personnel local à Quillan et stopper l'accoutumance progressive à la désertification de la Haute Vallée de l'Aude. »*
- *« Préférer un contact humain plutôt que dématérialisé. »*
- *« Avec l'ancienne organisation, nous avions un seul interlocuteur par commune, que ce soit en dépenses ou en recettes. C'était bien mieux comme ça. Désormais, il n'y a plus aucun échange, c'est désolant. »*
- *« Avoir un interlocuteur unique pour la commune au SGC pour les problèmes quotidiens (exemple rejet de mandat). »*
- *« Avoir un seul interlocuteur pour la commune dans chaque service, trop de numéro différent selon l'objet de l'appel. »*

Affligeant, n'est-il pas ?
Pas du tout, la Direction se gargarise à longueur de son journal local de propagande e-DDFiP 11 de la pertinence de cette nouvelle organisation…
Soit une attitude basée sur la « gorafisation », c'est-à-dire le fait de « *rendre réel l'absurde, en agissant n'importe comment* »….
Mais il y a plus lamentable encore (si toutefois cela est encore possible) puisque les pires méthodes déshumanisantes utilisées dans le privé sont désormais en vigueur dans l'Administration des Finances Publiques.
Ainsi, il est demandé aux collectivités « d'évaluer » leur Conseiller(e) aux Décideurs Locaux (CDL) : chacune devra noter de 1 à 5 « *son niveau de satisfaction générale sur les prestations de conseil délivrées par le CDL* ».
Pour les « mauvais(es) » CDL, celles et ceux dont la note attribuée est inférieure à 3 sur 5, une mention en rouge sur le tableau récapitulatif.
Dans quel but ?
Le prochain entretien d'évaluation où le ou la CDL incriminé(e) se fera tancer du fait de la mauvaise « satisfaction du client » ?
La mise en place de la rémunération au mérite qui approche à grands pas aux Finances Publiques où les CDL bien noté(e)s se verront verser une prime ?

Pour créer dans l'Aude le challenge du « CDL du mois », celui ou celle qui obtiendra la meilleure « top moyenne client » ?
En vue de renforcer la « team building » des CDL ?
Ou tout simplement pour humilier publiquement les CDL de ce département et obtenir leur soumission ?

Car monsieur le Directeur, sachez que ces CDL ne sont en rien responsables des éventuelles mauvaises appréciations portées à leur endroit par les collectivités territoriales dont ils et elles ont la charge !
C'est vous le seul et unique coupable de ce désastre : nous avons dénoncé à maintes reprises le fait que les CDL seront totalement déconnecté(e)s du poste comptable gestionnaire, n'auront ainsi pas accès aux informations essentielles nécessaires à tout conseil budgétaire, comptable ou fiscal de qualité, ne pourront échanger au quotidien avec les agent(e)s en charge des collectivités de façon à connaître précisément les difficultés rencontrées au quotidien, etc.
Nous avons répété pourtant, jusqu'à l'épuisement, que les prestations de conseil étaient de qualité uniquement parce qu'elles émanent d'un collectif, qui permet seul la comptabilisation adéquate des opérations, les corrections d'imputation budgétaire par échange direct avec les secrétaires des collectivités, la validation de décisions budgétaires, juridiques et comptables par l'association quotidienne des services des Finances Publiques et des collectivités, etc.
Vous avez nié cet aspect collectif en refusant de reconnaître l'importance du travail en amont des agent(e)s des Finances Publiques quant à la qualité des prestations de conseils rendues en aval.
Il est maintenant ignoble de stigmatiser les CDL en élaborant un tableau de classement avec bons et mauvais points et en leur faisant assumer la légitime colère des collectivités locales, suite à l'abandon dont elles ont fait l'objet de la part de l'État.

Nous sommes, à Solidaires Finances Publiques, atterrés par de telles pratiques et manifestons à nouveau notre plein soutien, non seulement aux CDL, mais également à l'ensemble des agent(e)s des Finances Publiques œuvrant dans la sphère locale : ils et elles sont en effet les premier(e)s concerné(e)s par le sabordage prémédité de nos missions voulue par nos dirigeant(e)s.
Nous demandons notamment l'intégration de la totalité de ces Conseillers aux Décideurs Locaux dans les postes comptables de proximité en tant qu'adjoint(e)s, afin non seulement de permettre la délivrance de conseils et d'expertises au quotidien aux ordonnateurs, mais également de soutenir les personnels de ces services qui souffrent cruellement de sous-effectifs.

Par suite, viendra le temps des agent(e)s du secteur fiscal via la « démétropolisation » et les préconisations du rapport Gardette qui encourage la fusion-absorption des Finances Publiques par l'URSSAF.
Une fois ces évolutions entérinées, que restera-t-il de notre Administration ?
Rien sinon le souvenir de fonctionnaires dévoué(e)s, investi(e)s dans leurs missions afin de délivrer un service public au profit de l'ensemble de nos concitoyens, en particulier les plus démunis.
Fonctionnaires trahi(e)s par des dirigeant(e)s irresponsables et courtisan(e)s, n'ayant que faire du service public.

Solidaires Finances Publiques ne se résigne pas à cette agonie : nous persisterons à lutter pour la défense acharnée de nos missions et réseau, de nos conditions de travail, nos rémunérations et d'un service rendu aux usagers de qualité.
En particulier, des initiatives de grande ampleur en intersyndicale seront bientôt mises en œuvre dans l'Aude afin notamment de lutter contre les impostures du « foncier innovant » et de prévenir la population des effets délétères de ces manipulations.